

## dl La filière “Bois des Alpes” craint la fin de son système d’aide à l’investissement

Si le “Programme opérationnel intégré Alpes” semble sauvé, sa composante “forêt” paraît affectée. 27 entreprises, des Alpes-de-Haute- Provence à la Haute- Savoie, s’impliquent pour la survie d’un mécanisme essentiel pour une gestion efficace de la forêt.

Par Frédéric THIERS - 03 juil. 2020 à 18:30 | mis à jour à 18:46 - Temps de lecture : 3 min

🗨️ | 📄 | Vu 410 fois



*Les entreprises privées locales elles-mêmes ne sont pas compétitives si elles veulent travailler avec des essences du territoire.. D’où l’importance des aides publiques. Photo Le DL /Vincent OLLIVIER*

Bien des scieurs le diront : il est plus facile de travailler du bois venu des forêts du Jura que de s’échiner à valoriser la ressource forestière alpine. Les pentes sont raides, l’exploitation est difficile. Pourtant, la qualité de la matière première est là.

La création de la filière “Bois des Alpes” a permis de certifier plus de 80 entreprises impliquées, des bureaux d’études aux charpentiers.

La compensation des handicaps naturels est au centre de la problématique. Les collectivités financent des routes forestières, des plateformes de stockage. L’une d’entre elles, au Morel, en Tarentaise, sera d’ailleurs inaugurée vendredi 10 juillet.

Mais les entreprises privées locales elles-mêmes ne sont pas compétitives si elles veulent travailler avec des essences du territoire. “Il faut rompre avec cet automatisme et cette facilité de s’approvisionner à partir de bois d’importation”, écrit l’association “Bois des Alpes” [dans une lettre ouverte aux régions Auvergne Rhône-Alpes et Sud \(Provence-Alpes-Côte D’Azur\)](#).

## **Les subventions européennes ne sont garanties que jusqu'à la fin de l'année 2020**

Une source essentielle de financement public de cette filière est, jusqu'à cette année, le "Programme opérationnel intégré Alpes" (Poia), créé à l'initiative de Michel Bouvard, vice-président du conseil départemental de la Savoie, lorsqu'il présidait le comité de massif des Alpes. Cette enveloppe européenne est gérée directement au niveau régional, au profit de l'ensemble des Alpes. Le bois en est au centre.

Mais le Poia s'arrête avec la campagne budgétaire européenne 2014-2020. Son existence même a été menacée, à tel point que [le comité de massif s'était mobilisé, en novembre dernier, pour son maintien](#). Le Département de la Savoie, en février, [a demandé aux communes en ayant bénéficié de se manifester à leur tour](#). Aujourd'hui, le Poia semble sauvé dans son principe, mais sa composante "forêt", moins.

En cause, une distorsion de concurrence alléguée entre le Massif central et les Alpes, aujourd'hui réunis au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes. Pour investir dans de nouvelles machines, par exemple un séchoir, une entreprise impliquée dans la filière "Bois des Alpes" peut obtenir jusqu'à 80 % de subventions, dont 50 % du Poia et 30 % de crédits d'État. Si elle est auvergnate, elle a droit à d'autres crédits européens, ceux du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), mais pour 10 à 20 % seulement. « Mettre tout le monde à ce niveau-là, c'est nier la spécificité alpine », estime Damien Lozach, chargé de mission à "Bois des Alpes".

### **Un compromis en cours d'élaboration**

Or, l'exploitation de la forêt n'a pas qu'une dimension économique. Elle participe aussi de la gestion des espaces naturels et de la biodiversité. Il semble que l'Europe ne voie pas d'inconvénient à poursuivre son aide (elle a consacré 34 millions d'euros au Poia de 2014 à 2020). Mais Bruxelles joue toujours la carte du consensus : s'il n'y a pas d'accord local sur un dispositif, l'Union préfère se retirer sur la pointe des pieds, et consacrer son argent à autre chose. Apparemment, une solution de compromis serait en cours d'élaboration.

La spécificité alpine serait reconnue, avec à la clé des subventions toujours possibles, mais le montant maximal de celles-ci n'atteindrait plus 80 %. Un pas en arrière, mais aussi une façon de préserver de l'essentiel.